



Déclaration

de la Commission Exécutive

de l'UNSSP FO

La Commission Exécutive considère que malgré les mesures liberticides et de dérèglementation mises en œuvre depuis 15 mois par le gouvernement : ordonnances, fichage des opinions syndicales, interdiction de manifestations, loi « Sécurité globale » ..., les salariés prenant appui sur les initiatives prises par Force Ouvrière n'ont pas confiné leurs revendications.

La Commission Exécutive a pris connaissance de plusieurs grèves et initiatives :

- à la clinique d'Ursula à Cambo les Bains où après 2 jours de grève, les salariés avec FO, dans un accord de sortie de crise, ont obtenu satisfaction,
- appel de 45 salariés du SSIAD entre « Loire et Côteaux » réunis à l'initiative de FO largement contresigné par l'écrasante majorité des autres SSIAD des Pays de la Loire du groupe VYV3
- rassemblement devant le Centre de Congrès de 80 salariés représentant une vingtaine d'EHPAD à majorité privée le 19 mai à Angers à l'occasion de la Conférence Régionale Santé et Autonomie
- la grève à la clinique du Vert Galant portant sur les conditions de travail
- La grève dans les cabinets dentaires mutualistes de Grenoble pour exiger les 183 euros.

La Commission Exécutive considère que la manifestation nationale du 8 avril ainsi que les rassemblements en régions pour obtenir les 183 € ont constitué un point d'appui déterminant permettant de continuer à faire reculer le gouvernement.

Ainsi dans un communiqué de presse en date du 28 mai 2021 du Premier ministre Jean Castex, il est annoncé que :

... « Les 64 000 professionnels soignants exerçant leurs fonctions dans les structures, notamment pour personnes handicapées et les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) non régis par la branche de l'aide à domicile bénéficieront d'un complément de rémunération de 183 euros nets par mois à compter du 1er janvier 2022. »...

Bien évidemment, ces annonces ne couvrent pas la totalité du champ du handicap mais cela constitue un nouveau recul du gouvernement qui en appelle d'autres.

À la veille des congés d'été, la situation est plus que jamais catastrophique dans nombre d'établissements du secteur lucratif et non lucratif.

« La fuite » du personnel se poursuit, les conditions de travail se dégradent partout, des dizaines de milliers de postes restent vacants, voilà le résultat de la politique des gouvernements successifs et tout particulièrement du gouvernement Macron/Castex/Véran.

Face à cela, notre Union Nationale ne saurait accepter la mise en œuvre généralisée de la dérèglementation permise par les ordonnances du 25 mars 2020 :

- Modification des congés annuels
- Passage en 12 h, ...

Il en est de même du recours à des chômeurs en fin de droit qui n'ont d'autres choix que d'accepter des formations de 210 heures d'« agent de soins ».

La responsabilité du gouvernement et des employeurs est pleinement engagée.

Face à l'urgence de la situation, nous revendiquons :

- **le recrutement massif en CDI de salariés dans le respect des qualifications et diplôme nationaux**
- **la revalorisation de toutes les carrières : soignants, socio-éducatifs, administratifs, logistiques sur la base d'un traitement égalitaire avec nos collègues de la Fonction Publique Hospitalière.**

La Commission Exécutive fait sienne la résolution du Comité Confédéral National FORCE OUVRIÈRE du 28 mai, et notamment sa conclusion :

... « L'heure est à la préparation du rapport de force et à la mobilisation pour faire valoir les revendications à commencer par l'exigence de levée de l'état d'urgence et le rétablissement de tous les droits et libertés. Le CCN donne mandat au bureau confédéral de porter urgemment et solennellement cette exigence auprès du gouvernement. Droits et libertés, salaires, assurance chômage, retraites, services publics, le CCN considère que l'action interprofessionnelle, la grève interprofessionnelle s'il le faut, sont nécessaires face au comportement des pouvoirs publics et du patronat qui utilisent la situation sanitaire pour accélérer la remise en cause des droits et acquis des salariés dans tous les domaines.

Le CCN réaffirme que Force Ouvrière est prête à l'action commune sur ses revendications.

Le CCN appelle toutes les Unions départementales à informer et mobiliser sans attendre tous les syndicats FO, leurs adhérents et militants, à lancer dès maintenant une campagne de réunions, rassemblements, meetings pour se préparer à l'action. »

La Commission Exécutive appelle tous ses syndicats à s'inscrire dans le cadre des initiatives prises par leurs Unions Départementales et à préparer partout les conditions du rapport de force pour la satisfaction des revendications.

à Paris, le 03 Juin 2021